

(16 décembre 2010)

## « Le CNGA considère que l'élève doit être au centre de l'élaboration des nouveaux rythmes scolaires »

**Newsletter CFE-CGC Le + syndical** : Merci de nous accorder cette interview et de vous présenter, sans oublier le CNGA ?

**Michel Savattier** : Le CNGA est né en 1968. Ses idées forces étaient et restent NEUTRALITÉ – RÉFORME. Il a toujours cherché à concilier les nécessités d'un enseignement de masse et les exigences d'un enseignement de qualité. Il a rejoint la CFE-CGC en 1994. C'est le syndicat du second degré (collèges, lycées et post-bac des lycées). Il syndique les enseignant(e)s, mais aussi les personnels d'encadrement, d'administration et de service de ces diverses structures. J'en suis le président depuis 3 ans et représente la CFE-CGC au Conseil Supérieur de l'Éducation (comme premier suppléant) et au Conseil d'administration de l'ONISEP (comme titulaire).

**Q** : Pourquoi la question des rythmes scolaires dans l'enseignement secondaire est une question essentielle, aussi bien pour les élèves que pour les professeurs ? D'ailleurs, une réforme sur ce sujet est en cours ; que prévoit-elle ?

**R** : D'abord, il n'y a pas de réforme en cours, il y a seulement une phase de consultation à laquelle la CFE-CGC a participé. Il n'y a, à ce jour, aucun projet de réforme connu et proposé par le Ministère de l'Éducation nationale.

La question des rythmes scolaires est importante car elle concerne la vie de nos élèves, leur bien-être, même leur santé, donc l'efficacité de l'enseignement que nous leur dispensons.

Mon mandat à la commission « EDUC » de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants m'amène à constater la diversité des approches des pays européens dans ce domaine.

**Q** : D'ailleurs comment sont déterminés ces rythmes scolaires ? Quelles contraintes sont « jugées » primordiales ?

**R** : Les rythmes scolaires tiennent compte de contraintes très variées et pas seulement pédagogiques, parmi lesquelles on peut citer :

- les programmes,
- les locaux,
- les transports scolaires,
- les exigences des parents d'élèves,
- les impératifs économiques de l'activité touristique...

**Q** : Quelles sont les principales propositions du CNGA en la matière ? Comme vous représentez le second degré, avez-vous noté des différences entre le collège et le lycée en matière d'organisation du temps scolaire ?

**R** : Les jeunes doivent avoir une vie équilibrée dans leur établissement scolaire et un temps suffisant pour les enseignements nécessaires à leur formation et à leur épanouissement et pour leur travail personnel.

En fonction de ces impératifs, le CNGA considère que les réflexions doivent être conduites selon un principe de souplesse et d'adaptation : tenir compte de l'âge des élèves et des exigences disciplinaires. C'est pourquoi il est indispensable de repenser la durée de la séquence de cours en fonction des niveaux (Collèges/Lycées) et constituer l'emploi du temps scolaire avant tout en fonction de la chronobiologie des enfants et des adolescents. Certains ont soutenu que l'élève devait être au « centre du système », oubliant un peu vite qu'il devait aller vers le savoir. Le CNGA considère qu'il doit être « au centre » de l'élaboration des nouveaux rythmes scolaires.

**Propos recueillis par la rédaction de la newsletter CFE-CGC Le + syndical**